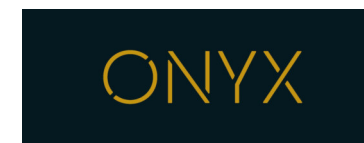
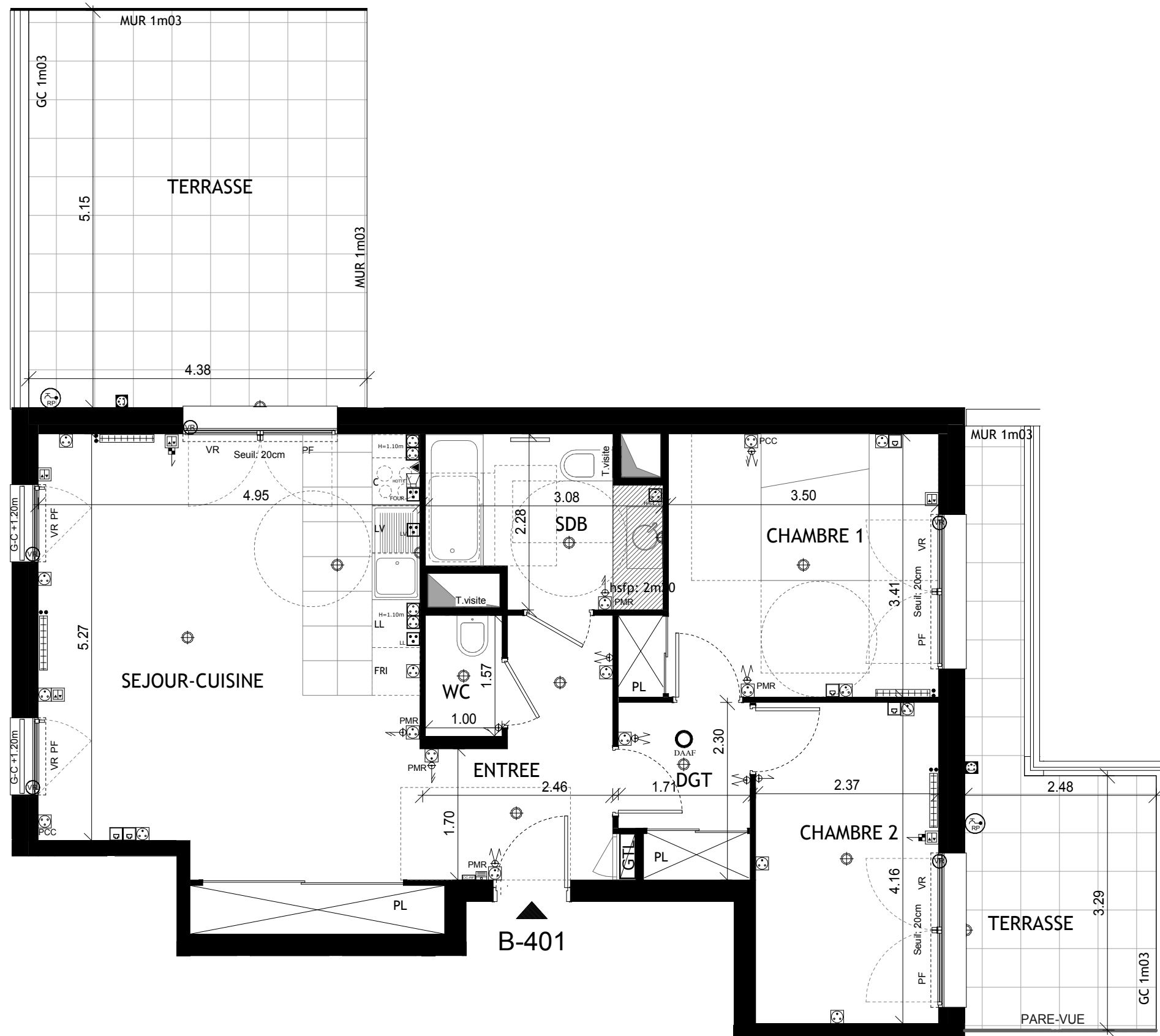
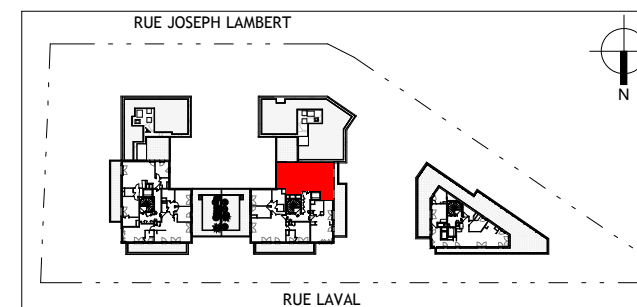


0 0.5 1 2m



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B401

Appartement 3 pièces - R+4

SEJOUR-CUISINE	29.92 m ²
ENTREE	6.61 m ²
CHAMBRE 1	12.66 m ²
CHAMBRE 2	9.86 m ²
SDB	5.99 m ²
WC	1.56 m ²
DGT	3.71 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 70.31 m²

TERRASSE	11.62 m ²
TERRASSE	22.56 m ²

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 34.18 m²

LEGENDE:	
	Interrupteur simple allumage / double allumage
	Interrupteur va & vient / allumage simple
	Interrupteur va & vient / va & vient double
	Bouton poussoir
	Interrupteur simple allumage à vent
	Commande locale volet roulant
	Point d'éclairage avec double DCL (plafonnier)
	Point d'éclairage avec double DCL (applique)
	Alimentation volet roulant
	Gaie Technique Logement
	Vidéophone
	Détecteur autonome avertisseur de fumée
	Commande centralisée volets roulants électriques
	Prise de courant 2P 10/16A+T
	Prise de courant 2P 10/16A+T (commande)
	Prise de courant 2P 10/16A+T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0.80m et 1.30m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A+T "haute" à 1.10m du sol
	2 Prises de courant 2P 10/16A+T "haute" à 1.10m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A+T "haute" à 1.30m du sol dédiée hôte
	Prise de courant 2P 10/16A+T élanche
	Prise de courant 2P 32A+T double plaque de cuisson
	Prise de courant spécialisée (ligne directe LV, LL, FOUR)
	Prise de communication RJ45
	Sockette services
	Radiateur
	Robinet de passage

ELEMENTS DE CUISINE:		
LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: DECEMBRE 2020 INDICE: D

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

